

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 1994



ORGANES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre jurassienne d'agriculture. Elle est formée de l'ensemble des délégués des **181 organisations membres**, à raison de deux délégués par organisation.

Membres d'honneur

- M. Henri Cuttat, ancien chef ECR, Rossemaison
- M. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy
- M. Jean Paupe, agriculteur, Saint Ursanne

Le Comité et le Bureau

- M. Claude Ackermann, agriculteur, Bourrignon, **président ***
- Mmes Maguy Chapatte, agricultrice, La Chaux, **vice-présidente ***
Germaine Monnerat, agricultrice, Courfaivre (*)
- MM. Claude André, agriculteur, Beurnevésin *
Bernard Beuret, chef ECR, Corban *
Raymond Cerf, agriculteur, Saint Ursanne *
Vincent Eggenschwiler, agriculteur, Rebeuvelier *
Blaise Oriet, Agro-ing. ETS, Delémont, **secrétaire général ***
Jacques Maître, Agro-ing. ETS, Bassecourt, **secrétaire adjoint (*)**
- Mmes Rose-Marie Choffat, agricultrice, Coeuvre
Fabienne Girardin, agricultrice, Montmelon
Dominique Schaffter, agricultrice, Mettembert
- MM. Maurice Altermath, agriculteur, Epauvillers
Alfred Burrus, agriculteur, Boncourt
Jean Chêne, agriculteur, Damvant
Philippe Cortat, agriculteur, Châtillon
Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy
Pierre-André Froidevaux, agriculteur, Cornol
Jean-Rodolphe Gerber, agriculteur, Vendlincourt
Vincent Gogniat, agriculteur, Saulcy
Charles-André Huelin, agriculteur, Le Noirmont
Germain Jobin, agriculteur, Les Bois
Frédéric Juillerat, agriculteur, Courfaivre
André Renfer, directeur IAJ, Courfaivre
- Me Claude Jeannerat, avocat, Delémont **

* Membres du Bureau

(*) Membres associés au Bureau et au Comité

** Membre associé au Comité

Suite et fin en page 3 de la couverture

1. PROCES-VERBAL de la 19e assemblée générale des délégués du 4 mars 1994 à 13 h 30 à St-Ursanne (halle de gymnastique)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
2. Désignation de scrutateurs
3. Procès-verbal de la 18e assemblée des délégués du 5.3.93 à Alle
4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1993
5. Comptes 1993 et rapport de vérification
6. Adaptation des cotisations
7. Budget 1994
8. Elections statutaires : a) du président
b) du comité
c) de la commission de vérification des comptes
9. Admission d'un membre
10. Programme d'activité 1994
11. Résolution
12. Divers et propositions individuelles.

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

Le président Claude Ackermann ouvre l'assemblée à 13 h 45 en souhaitant la bienvenue à tous les présents. Il remercie la commune-hôte et la Société d'agriculture régionale pour leur accueil, puis il salue particulièrement les personnalités suivantes: MM. C. Schlüchter, président du Parlement, J.-P. Beuret, président du Gouvernement, J.-P. Lachat, conseiller communal représentant les autorités de St-Ursanne, R. Cerf, président de la Société d'agriculture du Clos-du-Doubs, H. Cuttat, L. Fleury et J. Paupe, anciens présidents et membres d'honneur, J.-F. Roth, conseiller aux Etats, A. Schweingruber et G. Theubet, conseillers nationaux, Mmes et MM. les députés au Parlement, MM. les représentants de la Division cantonale de l'agriculture, soit B. Beuret, P. Donis et G. Quenet, Mmes Bailat et Meylan de la section jurassienne de la FRC, MM. les représentants des organisations agricoles romandes et suisses, soit MM. J. Gygax, P. Châtelain, F. Thommet ainsi que les représentants de la presse.

Après avoir fait part des excuses, le président donne la parole à quelques invités.

Apportant le salut des autorités locales, M. Jean-Paul Lachat présente brièvement sa commune, qui ne compte plus que quatre exploitations agricoles. Cependant, dans le Clos-du-Doubs, l'agriculture reste déterminante et sa multifonctionnalité n'est pas ici un vain mot. Après avoir formé des vœux pour que l'agriculture reste forte et que le bon sens paysan prévale, M. Lachat souhaite aux présents une fructueuse assemblée et un bon après-midi.

M. Jean-Pierre Beuret, président du Gouvernement, évoque la mutation à laquelle est actuellement confrontée l'agriculture et il invite les paysans à s'inscrire avec confiance et optimisme dans ce processus. Citant le rapport "Avenir de l'agriculture jurassienne", M. Beuret souligne l'engagement de l'Etat et de la collectivité jurassienne aux côtés de son agriculture, car l'équilibre futur de notre société implique une agriculture forte. La reconnaissance explicite du rôle multifonctionnel de l'agriculture est un acquis positif. C'est donc avec confiance que le président du Gouvernement souhaite un avenir prospère à l'agriculture jurassienne.

M. Raymond Cerf, président de la Sacd, présente brièvement l'agriculture de la région, forte encore de 130 exploitations et qui tire plus de 90 % de son rendement brut de la production animale. Les exploitations sont bien structurées et l'état d'esprit est positif.

Le président remercie les intervenants pour leurs paroles d'encouragement et déclare l'assemblée ouverte. Il signale que 173 personnes sont présentes, dont 142 délégués représentant 81 organisations-membres. L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Désignation de scrutateurs

MM. Jean-Luc Eggenschwiler, Jean-Rodolphe Gerber, Jean-Pierre Girardin et Bernard Messerli sont désignés.

3. Procès-verbal de la 18e assemblée des délégués à Alle

Ce procès-verbal figure aux pages 4 à 10 du rapport annuel 1993 envoyé aux membres. Il est accepté tacitement, avec remerciements à son auteur, M. Blaise Oriet.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1993

Le président évoque la nouvelle orientation de la politique agricole fondée notamment sur le découplage des prix et des revenus et sur la rémunération plus directe des diverses tâches assumées par l'agriculture, soit sous forme de paiements compensatoires pour les fonctions générales, soit sous forme de rémunération des prestations écologiques particulières. Pour diverses raisons, l'agriculture jurassienne est très concernée par ces évolutions et dispose de certains atouts. Si nous ne voulons pas dépendre excessivement des paiements directs, nous devons défendre nos parts au marché et pour cela réduire autant que possible les coûts et offrir des produits et des services diversifiés et de qualité.

Le président souligne la bonne collaboration avec l'Etat cantonal et relève les importantes réalisations récentes dans le secteur agricole. Il mentionne notamment la loi sur le développement rural, les améliorations foncières, le démarrage du projet de fromagerie à Saignelégier et la rénovation de Courtemelon. Sur ce dernier objet, Claude Ackermann rompt une lance en faveur d'une infrastructure rationnelle pour l'élevage chevalin et s'inscrit en faux contre certaines critiques récentes à l'encontre du Service de l'économie rurale, ces critiques procédant à son avis d'un examen superficiel et d'une analyse légère.

Quant au secrétaire général, M. Blaise Oriet, il présente brièvement l'accord du Gatt et ses conséquences prévisibles pour l'agriculture, avant d'évoquer diverses questions relatives aux paiements directs, à la restructuration des organisations professionnelles et aux contributions de solidarité dans l'agriculture. L'intervenant conclut en invitant les paysans à aborder avec un état d'esprit positif le processus de mutation en cours, qui offre aussi de nouvelles chances.

Les rapports ne suscitent aucune remarque et sont acceptés tacitement par l'assemblée.

5. Comptes 1993 et rapport de vérification

Ces comptes figurent aux pages 28 à 32 du rapport annuel. Après leur présentation par le secrétaire général et la lecture du rapport de vérification par M. J.-F. Schaffner, ils sont acceptés à une majorité évidente.

6. Adaptation des cotisations

Ce projet d'adaptation a fait l'objet d'une circulaire explicative jointe à la convocation. Après les explications du secrétaire général, l'adaptation proposée, soit :

- cotisation annuelle : de Fr. 20.- à Fr. 40.-
- contribution professionnelle : de 0,12 à 0,16 ct/kg de lait (la contribution des non-producteurs étant adaptée en proportion)

est acceptée à une majorité évidente, sans avis contraires.

7. Budget 1994

Le budget (version 2) est proposé aux pages 28 et 29 du rapport. Après sa présentation par le secrétaire général, il est accepté à une majorité évidente, sans avis contraires.

8. Elections statutaires

Le président donne connaissance des membres qui quittent le comité pour cause de limite du mandat. Il les remercie chaleureusement pour leur dévouement exemplaire et leur collaboration agréable; un plateau-souvenir est remis à chacun d'eux. Il s'agit de Mme Agnès Membrez et de MM. Gabriel Cattin, François Desboeufs, Ueli Frei, Jean Paupe, Georges Roy et Bernard Saucy. Toutes ces personnes sont vivement applaudies. Au nom des membres sortants, G. Cattin remercie la Chambre d'agriculture pour la confiance témoignée.

a) élection du président

M. Gabriel Cattin indique que notre président actuel est encore jeune et frais émoulu dans la fonction. C'est un homme de consensus, qui sait faire la part des choses. Le comité propose donc naturellement de reconduire Claude Ackermann à la présidence.

L'assemblée réélit M. Claude Ackermann à la présidence par acclamation. Le président remercie l'assemblée pour sa confiance et assure qu'il fera tout son possible pour la mériter.

b) élection du comité

Le président propose de reconduire les membres rééligibles en bloc. Cette proposition est acceptée et ces membres sont réélus par acclamation. Pour les noms, on voudra bien se référer à la composition du comité rappelée à la page de garde 2 du présent rapport.

Les nouveaux candidats sont présentés par les présidents des sociétés régionales et par le président de l'UPS-Jura. Il s'agit des personnes suivantes : Mmes Rose-Marie Choffat (1957) de Coeuve et Dominique Schaffter (1960) du Brunchenal et de MM. Maurice Altermath (1955) d'Epauvillers, Claude André (1965) de Beurnevésin, Charles-André Huelin (1960) du Noirmont, Germain Jobin (1960) des Bois et Frédéric Juillerat (1965) de Courfaivre.

Tous ces candidats qui, par leur jeunesse, apportent un véritable renouvellement, sont élus à une majorité évidente.

c) élection de la commission de vérification des comptes

MM. Yves Courbat et François Rossé sont concernés par la limite du mandat. Les remplaçants proposés sont MM. Bernard Seeger de la Fiduciaire agricole et Bernard Varrin de Centre Ajoie. Les autres membres, soit MM. Marc Arn, Dominique Paupe et Jean-François Schaffner acceptent un nouveau mandat. Les cinq personnes proposées sont élues par acclamation.

9. Admission d'un membre

L'association jurassienne des agriculteurs en production biologique (AJAB) a présenté une demande d'admission. Le comité estime que l'AJAB remplit toutes les conditions statutaires requises et qu'elle est un membre de la famille paysanne jurassienne. Il recommande donc son admission.

L'assemblée approuve cette admission à l'unanimité.

10. Programme d'activité 1994

Ce programme, proposé à la page 27 du rapport annuel, est commenté par le secrétaire général. L. Buchwalder souhaite plus de continuité et de simplicité dans les directives agricoles et estime que la fusion des fédérations laitières réduit le droit de regard des producteurs.

Après cette intervention, le programme d'activité est approuvé tacitement tel que proposé.

11. Résolution

Lue par le secrétaire général, la résolution - reproduite en page 9 du présent rapport - est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

12. Divers et propositions individuelles

Arrivé après l'ouverture de l'assemblée (retard annoncé), le président du Parlement adresse quelques paroles à l'assemblée. M. Claude Schlüchter se dit heureux d'apporter le salut du Parlement au monde agricole. Citant Victor Hugo : "Le Suisse trait sa vache et vit paisiblement", il constate que les temps ont bien changé. Aujourd'hui, c'est le chambardement. L'agriculture est écoutée, mais pas toujours entendue. A propos du Gatt, M. Schlüchter estime qu'il laisse ses chances aux paysans valeureux et audacieux, à condition que la solidarité nationale joue et fasse mentir Voltaire : "Trouver en bonne politique le moyen de faire mourir de faim ceux qui, en cultivant la terre, nourrissent les autres". Après avoir plaidé - comme d'ailleurs le président du Gouvernement - en faveur de la tour Mangeat, M. Schlüchter conclut par un proverbe africain bien senti: "Nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants".

Plusieurs participants soulèvent diverses questions auxquelles des réponses sont apportées :

M. F. Lachat se dit surpris que la CJA soutienne le principe de la comptabilité fiscale. Réponse par le président.

M. F. Desboeufs demande pourquoi les cotisations à la caisse des épizooties n'ont pas été abaissées conformément à la loi en 1993. Explications du ministre J.-P. Beuret.

M. Y. Courbat demande quelle est la position de la CJA au sujet de la Tour Mangeat. Le président répond que la Chambre ne fera pas de recommandation de vote à ce sujet.

MM. A. Laville et G. Cattin évoquent le projet d'écurie aux chevaux à Courtemelon et d'autres problèmes d'élevage chevalin. Le président répond.

Mme Girod présente brièvement le Service volontaire agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants ainsi que les dames paysannes pour le service et lève l'assemblée à 16 h 20.

Le secrétaire

Blaise Oriet

La résolution adoptée par l'assemblée

Réunis en assemblée générale le 4 mars 1994 à Saint-Ursanne, 142 délégués de la Chambre jurassienne d'agriculture ont voté la résolution suivante :

1. Dans un contexte de crise socio-culturelle et de mondialisation des échanges, l'agriculture suisse est confrontée à une réorientation fondamentale de la politique agricole qui implique une réforme accélérée de ses structures et de son organisation.
2. La conclusion de l'Uruguay-Round du Gatt est censée apporter des avantages appréciables à une économie suisse tirant largement profit des échanges internationaux. Par contre, la libéralisation des échanges agricoles causera un grave préjudice à l'agriculture suisse, tributaire de conditions naturelles peu favorables.
3. C'est pourquoi l'agriculture a besoin de la solidarité nationale et de l'appui des pouvoirs publics, tant fédéraux que cantonaux, pour élaborer et s'adapter à de nouvelles bases assurant son avenir.
Les consommateurs suisses profitent déjà et profiteront davantage encore de la baisse des prix agricoles. L'agriculture espère que le citoyen-contribuable saura se souvenir des profits du consommateur et qu'il saura apprécier globalement la situation et le rôle de l'agriculture afin de lui consentir le soutien dont elle a besoin.
4. Au plan cantonal, l'Etat est en train de préparer le dispositif d'application du programme "Avenir de l'agriculture jurassienne". L'agriculture attend des autorités jurassiennes qu'elles évaluent à leur juste valeur le rôle irremplaçable du monde paysan et ses prestations d'intérêt général et qu'elles concrétisent les mesures prévues dans la Loi sur le développement rural, notamment le fonds de développement rural. En l'occurrence, il ne s'agit que d'une réaffectation des moyens budgétaires déjà consacrés actuellement à l'agriculture.
5. Pour sa part, l'agriculture jurassienne est prête à faire tous les efforts requis pour s'adapter aux nouvelles conditions et pour répondre au mieux aux attentes de la société en matière de contribution au développement économique, de qualité des produits, de sauvegarde de l'environnement, d'entretien et d'animation de l'espace rural et d'ouverture aux autres, notamment.
6. Le concept «d'entraide professionnelle» (selon l'article 25 bis de la Loi fédérale sur l'agriculture), qui ne coûtera pas un sou aux contribuables ni aux pouvoirs publics, mais qui fera néanmoins l'objet d'une votation populaire cette année, va dans ce sens. La Chambre d'agriculture invite d'ores et déjà les Jurassien(ne)s à soutenir ce concept.

Chambre jurassienne d'agriculture

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1994

L'année agricole 1994

Mille neuf cent nonante-quatre aura finalement été un millésime décevant pour l'agriculture, en raison notamment des conditions météorologiques. Malgré un été exceptionnellement chaud, les mauvaises conditions régnant en automne 93 lors de la mise en place des cultures ont joué un rôle déterminant. Les cultures les plus affectées furent les pommes-de-terre (la plus faible récolte depuis la guerre), les céréales fourragères et le colza.

Dans le secteur des prix à la production, la baisse de 10 ct du prix du lait s'est répercutée durant toute l'année; les prix du colza et des céréales fourragères ont aussi nettement baissé. A l'exception des porcs, les prix du bétail de boucherie se sont maintenus à un niveau moyen en raison notamment d'apports moins importants sur le marché. En moyenne, les coûts se sont stabilisés, avec une baisse pour certains (fourrages, intérêts) et une hausse pour d'autres (assurances, construction, main-d'oeuvre).

On peut considérer que l'augmentation des paiements directs a compensé les baisses de prix et que le résultat médiocre de l'année est dû avant tout aux rendements plus réduits. Relevons toutefois que la production laitière a légèrement augmenté (+ 1,5 %).

Sur un plan plus général, l'année sous revue est caractérisée par le grand chantier qu'est devenue la politique agricole, avec notamment les débats autour du Gatt, les rapports et discussions sur la réforme des régimes de marchés, l'orientation multifonctionnelle de l'agriculture, les dispositions écologiques, les mesures socio-structurelles requises pour faciliter la transition, le financement des paiements directs, la réduction des coûts de production, la comptabilité fiscale, etc. Tout cela est d'autant moins facile à digérer que l'on ne perçoit pas encore la cohérence de cette nouvelle politique.

Il semble que la reprise économique s'affirme pour 1995. Souhaitons que l'agriculture sorte elle aussi bientôt de sa crise structurelle.

La politique agricole fédérale

Les décisions du Conseil fédéral concernant les revendications agricoles tombent le 26 janvier. Elles consistent essentiellement en une augmentation des paiements directs (31a) visant à compenser les baisses de prix des produits. Le colza subit une nouvelle réduction de prix à Fr. 165.-/q. La surface des oléagineux est portée de 19.000 à 20.000 Ha.

Après la signature des accords de l'Uruguay-Round du Gatt en avril, le Parlement fédéral a adapté toute une série de lois, concernant notamment l'agriculture, afin de respecter ces accords. Parallèlement, l'Union suisse des paysans a évalué les conséquences du Gatt pour l'agriculture suisse et a élaboré un catalogue de mesures compensatoires fondé sur les paiements directs, l'amélioration de la compétitivité dans l'agriculture, mais aussi dans les secteurs amont et aval, ainsi que sur diverses mesures dites socio-structurelles.

Le processus de mutation en cours est motivé non seulement par le Gatt, mais aussi par l'intégration européenne. Les rapports des commissions d'experts déposés l'année dernière prennent en compte ces perspectives. Un rapport porte sur la production végétale, un autre sur la production animale, le troisième sur l'économie rurale en général. Avec les études relatives au secteur laitier, ces rapports serviront à élaborer le programme dit "Agriculture 2002", sensé concrétiser le nouveau cours de la politique agricole suisse.

La mauvaise situation des finances fédérales interfère négativement avec ces mesures et c'est souvent le court terme qui prévaut. Les paquets d'économies se succèdent, frappant parfois sans discernement. En particulier, l'agriculture s'oppose avec véhémence à la suppression de la ristourne de la taxe sur les carburants. Les problèmes financiers ont été au centre du débat sur le nouvel article constitutionnel agricole.

Notons encore de nombreuses modifications de lois et la reprise des négociations bilatérales avec l'Europe.

Repères pour l'avenir

Dans les conditions actuelles, où la politique agricole est un vaste chantier plutôt qu'une structure bien définie, l'agriculture manque de repères. Cette situation est propice au doute, au repli sur des positions bien connues mais dépassées, voire aux manipulations démagogiques. Si on le considère dans un cadre réaliste prenant en compte l'évolution de nos sociétés, le processus en cours prend notamment en compte les aspects suivants :

L'objectif prioritaire est le maintien des parts au marché. Cela sous-entend que les tâches multifonctionnelles assignées à l'agriculture doivent reposer sur l'exploitation agricole du sol, dans toutes les régions. C'est la seule méthode durable d'entretien du paysage et d'occupation décentralisée du territoire.

Cet objectif implique que la production réponde le mieux possible aux besoins du marché, tant en ce qui concerne la qualité que les prix. De là découlent toute une série de mesures telles que la réduction des coûts de production, une certaine évolution des structures, la compensation de handicaps, la rémunération directe de prestations non commerciales.

Il s'agit aussi de conserver le maximum de valeur ajoutée et, à cet égard, de préserver nos instruments coopératifs. Cela exige certes des adaptations structurelles, un regroupement des forces, mais la contrepartie doit être un effort particulier pour mettre en place des structures favorisant l'information et la participation active des sociétaires.

Le maintien d'une agriculture professionnelle, performante, respectueuse de l'environnement, intégrée dans la société, tel est le programme. Sa réussite exige notamment les qualités suivantes : intelligence, souplesse, engagement, solidarité.

La réforme en cours est profonde et exigeante pour l'agriculture parce qu'elle lui est imposée par des contraintes externes. Mais cela signifie aussi que l'agriculture en sortira mieux intégrée, donc renforcée.

La politique agricole cantonale

La multifonctionnalité de l'agriculture comporte la reconnaissance de fonctions générales qui relèvent plutôt de la politique cantonale. La nouvelle orientation de l'agriculture accroîtra donc le rôle des cantons dans notre domaine.

En acceptant les deux décrets sur le développement rural et sur l'élevage, le Parlement cantonal a en quelque sorte reconnu ses nouvelles responsabilités en politique agricole. Le décret sur le développement rural, notamment, constitue un instrument souple et intéressant. Encore faudra-t-il l'utiliser. A cet égard, la conférence de coordination, réunissant les responsables des services agricoles de l'Etat et des principales organisations professionnelles, devrait y contribuer.

L'institution de l'assemblée interjurassienne interpelle aussi l'agriculture. Notre ancien président M. Jean Paupe étant membre de cette assemblée, nous l'avons assuré de notre entière collaboration.

La Chambre d'agriculture a aussi décidé de participer un peu plus directement aux élections cantonales, en soutenant notamment la candidature de Mathilde Jolidon au Gouvernement. Cette démarche a été motivée exclusivement par des considérations professionnelles.

Comme dossiers cantonaux particuliers, mentionnons le problème de la fiscalité agricole, qui nous préoccupe beaucoup. Nous espérons que les autorités sauront faire preuve de la souplesse indispensable pour réussir la transition entre les normes et la taxation sur comptabilité. Après moultes démarches, nous avons obtenu à peu près satisfaction sur diverses questions concernant la gestion de la caisse des épizooties.

Si l'on jette un regard en arrière, on peut se déclarer globalement satisfait de la politique cantonale depuis l'entrée en souveraineté : rattrapage dans les améliorations foncières, rénovation de Courtemelon, adaptation de la législation agricole, fromagerie de Saignelégier (avec l'adaptation de dizaines d'exploitations), c'est l'essentiel.

Les organisations agricoles

Comme les exploitations agricoles, les organisations professionnelles sont concernées par la mutation de l'agriculture. En la matière, elles donnent plutôt l'exemple.

Après la fusion, ToniLait et fenaco poursuivent leur restructuration interne, laborieusement parfois (démission soudaine du Pdg de ToniLait). Nous espérons que ces grandes structures agro-commerciales sauront préserver ou raviver des formes participatives et tenir compte des intérêts régionaux.

L'Union suisse des paysans est aussi en train de se restructurer. L'objectif est de faire encore davantage avec les mêmes moyens. Le rôle des chambres cantonales devrait s'accroître mais, malgré tout, nous percevons là aussi un risque de centralisation.

Pour les Romands, la seule réponse pertinente à la centralisation est le renforcement de la FSASR (n'oublions pas que le transfert de fonctions au marché ou aux grandes organisations suisses accroît la centralisation). La FSASR, organisation romande de coordination, est en train de prendre la mesure de ce défi. Elle va sans doute prochainement changer de nom et se profiler davantage dans le paysage agricole suisse. Elle est aussi en train de mettre sur pied, si possible avec le CRIA, une agence de communication et de relations publiques.

Il sied aussi de mentionner la fusion de l'Agri-Hebdo et du Producteur de lait, qui s'est accompagnée d'une restructuration complète de la société éditrice. La nouvelle société AGRI regroupe de façon équilibrée toutes les Chambres romandes d'agriculture (qui représentent une faible majorité des parts) et les principales organisations agricoles suisses et romandes.

Pour la CJA, la participation active à ces organisations, pour y représenter et y défendre efficacement les intérêts jurassiens, représente une charge importante mais nécessaire, que nous assumons à travers des dizaines de séances annuelles, le plus souvent à Berne et à Lausanne.

Activités générales

Pour la Chambre jurassienne d'agriculture, 1994 fut une année d'intense activité.

La nouvelle législature a entraîné une refonte complète du bureau. Les présidents des sociétés régionales d'agriculture ont (à l'exception de l'Ajoie) été désignés au bureau. En cours d'année, le comité a décidé de répondre favorablement à la demande de l'APJ d'associer sa présidente au bureau.

La plupart des affaires étant préparées par le bureau, le comité a aussi décidé de dissoudre les commissions instituées en 1975 (affaires sociales, production animale et aménagement du territoire).

La mise en place de l'AJAPI a requis de nombreuses séances. La gérance de cette association des agriculteurs en production intégrée sera assumée par Jacques Maître.

La CJA a organisé l'assemblée annuelle de la FSASR et une séance de deux jours du comité directeur de l'Union suisse des paysans. C'est la première fois que les membres du CD-USP siégeaient dans le Jura; ce fut l'occasion de leur présenter nos réalités agricoles.

Nous avons aussi participé à la visite de M. J. Achermann, chef de la Division de la production végétale en Ajoie et aux démarches coordonnées par Centre Ajoie pour le colza énergétique.

Au début de cette année, la CJA a coordonné le stage de trois semaines de six jeunes étudiants agronomes français (dont le fils du président de la FNSEA, M. Luc Guyau). Ces jeunes ont été accueillis par des agriculteurs et ont effectué diverses visites.

Diverses séances ont été consacrées à l'économie laitière, notamment en rapport avec l'avenir de la fromagerie de Develier. La CJA a aussi soutenu plusieurs actions de relations publiques.

Relevons que chacun des deux secrétaires participe à plus de 100 séances annuelles, ce qui pose un problème de permanence au secrétariat.

A votre service

Les divers services que notre organisation offre restent très appréciés. Dans le cadre de l'**assurance globale pour le personnel d'exploitation**, le nombre d'assurés reste stationnaire. Les salaires sont en hausse, en raison de l'augmentation constante du niveau des charges. Depuis quatre ans, le salaire à verser aux employés étrangers est fixe mais tous les postes de charges ont pris l'ascenseur. Pour l'année 1995, les taux de l'assurance chômage, de l'assurance des accidents non professionnels et des impôts à la source augmentent. En outre, le salaire en nature a été réévalué, pour être porté à Fr. 810.- par mois, ce qui correspond au montant admis dans tous les autres secteurs économiques. On peut comprendre dans ces conditions que le nombre de saisonniers engagés dans l'agriculture reste stable.

Nécessité fait loi, dit un proverbe. Il s'applique bien à notre **service de conseils en portefeuille d'assurances**. Depuis deux ans maintenant, le nombre de cas examiné est réjouissant. Cette augmentation du nombre de demandes est à mettre au compte de nombreuses remises d'exploitations (les paiements directs ne sont plus versés à des exploitants ayant atteint l'âge de la retraite) et aux nombreux cas d'associations (communautés d'exploitations ou de productions). Pour un tarif très modique, nous proposons à l'agriculteur l'aménagement de ses polices d'assurances, pour limiter le volume des primes tout en évitant les doubles couvertures et/ou les lacunes d'assurance.

Pour les mêmes raisons, notre **service de renseignements juridiques** est aussi très sollicité. Les problèmes liés à des mutations foncières, des reprises et les associations d'exploitations restent les dossiers les plus fréquemment soumis à notre avocat conseil. Pour l'année en cours, suite à l'introduction de la TVA et pour tenir compte du renchérissement intervenu depuis sa création (1985), l'émolument horaire demandé pour ce service a été augmenté de Fr. 10.- pour être porté à Fr. 40.-. La qualité de ce service justifie ce prix très modique.

Production intégrée - Comptabilité fiscale

La nouvelle politique agricole, caractérisée par une plus forte référence au "marché", doit induire en contrepoint une revitalisation de l'entraide professionnelle. Elle se traduira paradoxalement par une concentration d'organisations professionnelles mais aussi par la création de nouvelles organisations qui prendront en charge les secteurs jusqu'ici assumés par les administrations.

Tel est le cas pour les secteurs de la production intégrée (PI) et de la comptabilité (de gestion et fiscale).

Après quelques mois d'études préliminaires, une commission ad hoc de la CJA a déposé ses conclusions : "La PI doit être pilotée par une association professionnelle réunissant les producteurs jurassiens". Le 23 août 1994, plus d'une centaine de producteurs PI ont créé l'**Association jurassienne des agriculteurs PI (AJAPI)**. Cette organisation bénéficie, par convention avec le département cantonal de l'économie, du mandat de procéder aux contrôles PI. Pour l'exercice 1995, 611 exploitations sont inscrites en PI et 190 exploitations pratiquent la détention contrôlée des animaux en plein air (DPA).

Depuis l'année dernière, les agriculteurs jurassiens sont soumis à l'obligation de fournir des résultats comptables pour établir leur déclaration d'impôt. Au terme de ce premier exercice, nous devons relever que nos craintes se sont avérées fondées, du moins partiellement. L'augmentation moyenne des revenus imposables semble être de 20 %; cette moyenne est trompeuse dans la mesure où les écarts sont supérieurs à 100 % dans bien des cas (doublement du revenu imposable). Les problèmes suivants peuvent être répertoriés :

- Modifications des valeurs dans le bilan d'entrée
- Imputations des parts privées aux frais généraux
- Non-prise en compte des pertes commerciales (!)

Une commission ad hoc interne préparera un dossier argumentaire et demandera audience au Service des contributions, cas échéant au Chef du Département pour aplanir ces difficultés.

Activité des centrales

Centrale des blés

Livraisons de céréales panifiables de 1992 à 1994

Centre collecteur	1992		1993		1994*	
	to.	%	to.	%	to.	%
cc Alle	9.489	55,4	13.174	72,6	11.600	66,7
cc Porrentruy	3.017	17,6	-	-	-	-
Lohn (exp. par train) env.	-	-	-	-	1.000	5,7
cc Courtételle	1.517	8,9	1.764	9,7	1.720	9,9
cc Delémont	1.732	10,1	1.780	9,8	1.700	9,8
cc Vicques	1.375	8,0	1.432	7,9	1.380	7,9
Total Jura	17.130	100,0	18.150	100,0	17.400	100,0

* 1994 = estimation

Centrale des oléagineux

Principaux résultats des campagnes de colza de 1992 à 1994

		1992	1993	1994
Contingent cantonal	Ha	710	710	710*
Quantité livrée (sec)	To.	1.994,1	2.128,1	1.534,1
Rendement moyen	Kg/are	28,0	30,0	25,5
Montant brut	1000 Fr.	4.085,7	3.934,6	2.532,5
Prix brut effectif	Fr./q.	204,89	184,88	167,39
Frais de conditionnement	Fr./q.	14,93	17,05	15,23
Nombre de livreurs	u.	307	301	265

* 600 hectares effectivement récoltés

Le Jura a en outre livré 44,5 tonnes de soja et 5,25 tonnes de tournesol. Il faut signaler aussi que plus de 100 hectares de colza pour la fabrication d'huile de graissage ont été ensemencés dans le cadre d'un contrat entre Centre Ajoie et la firme Motorex de Langenthal; cette diversification d'inscrit dans le programme de jachère énergétique (31b).

Divers

Les tâches des centrales sont en train d'être redéfinies. Pour les oléagineux, une production-cadre de 20.000 Ha dont au plus 16.000 Ha de colza et le solde en soja et tournesol remplace le contingent de 17.000 Ha de colza et 2.000 Ha de soja. L'indemnité pour les centrales a été sensiblement abaissée.

Conclusion

Depuis quelques années, tout s'est soudainement accéléré dans le monde agricole. Ce qui naguère était jugé stable ou difficile à modifier est chamboulé du jour au lendemain. Il faut dire qu'après la soudaine disparition de l'URSS, plus rien ne saurait vraiment nous étonner.

Les organisations cantonales sont aussi interpellées. A Neuchâtel, la Chambre d'agriculture a absorbé une vulgarisation en butte à des difficultés. Dans le canton de Vaud, la mise en commun a été davantage choisie qu'imposée. Et dans le Jura, demandera-t-on ? Pour le moment, nous avons choisi de mieux coordonner les actions sous l'égide de la Conférence de coordination. Quoique moins impressionnante, cette méthode n'est pas nécessairement moins judicieuse, mais il faut rester ouvert à toutes les évolutions.

Pour assumer les défis du futur, il faut une organisation rationnelle, mais il faut aussi un cadre politique qui tienne compte de nos réalités et de nos besoins. Le paquet agricole qui sera soumis au vote populaire le 12 mars prochain, notamment l'article constitutionnel, est un élément important de ce cadre nécessaire. La Chambre d'agriculture s'engagera activement pour que les citoyen(ne)s jurassien(ne)s comprennent les enjeux et approuvent ces mesures.

Le changement s'impose, mais cela ne signifie pas que nous devons approuver ou accepter n'importe quel changement. Si nous voulons apporter quelque chose de plus à la société, il importe de conserver notre identité et nos valeurs fondamentales.

La conception d'une agriculture professionnelle, cultivant le sol, produisant des biens alimentaires et permettant aux paysannes et aux paysans de vivre dignement est la seule véritable garantie d'être reconnus et appréciés à long terme.

3. COMPTES 1994 et BUDGET 1995

3.1. Compte de pertes et profits

Produits :

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des coopératives agricoles
- Contributions professionnelles des agriculteurs
- Contributions des fédérations (Miba, Fenaco, Interlait)
- Contributions diverses
- Travaux salariés du secrétariat
(centrales, assurances, Agri, Ajapi, divers)
- Intérêts

Total des produits

Charges :

- Frais de séances (assemblée, comité, bureau, commissions)
- Salaires et charges sociales du secrétariat (3 employés)
- Frais de représentation et de déplacements
- Frais administratifs et divers (matériel, fournitures, imprimés, service juridique, impôts, assurances, divers)
- Frais de port, taxes CCP, téléphones
- Location du bureau, nettoyages, électricité
- Cotisations, abonnements, dons
- Amortissement du mobilier (resp. acquisitions)

Total des charges

Excedent de charges

	Budget 1994 Fr.	Comptes 1994 Fr.	Budget 1995 Fr.
	6.400,-- 43.000,-- 36.000,-- 20.000,-- 600,-- 160.000,-- 15.000,-- 281.000,--	5.940,-- 40.444,-- 37.207,25 18.115,-- 750,-- 140.905,60 14.904,20 258.266,05	6.500,-- 42.000,-- 45.000,-- 18.000,-- 500,-- 170.000,-- 11.000,-- 293.000,--
	20.000,-- 220.000,-- 10.000,-- 11.000,-- 8.500,-- 6.500,-- 6.000,-- 5.000,-- 287.000,--	20.463,80 218.185,95 10.764,10 9.330,50 8.638,20 6.356,30 6.503,15 --, 280.242,--	25.000,-- 235.000,-- 10.500,-- 11.000,-- 8.000,-- 6.500,-- 7.000,-- 5.000,-- 308.000,--
	<u>6.000,--</u>	<u>21.975,95</u>	<u>15.000,--</u>

3.2. Bilans

	ACTIFS Fr.	PASSIFS Fr.	
Bilan au 1.1.94			
Caisse	201,50	22.211,95	Transitoires
CCP	290,--	90.000,--	Fonds de réserve
Banque	185.601,25	73.885,80	Capital
Mobilier	1,--		
Participations	4,--		
Totaux	<u>186.097,75</u>	<u>186.097,75</u>	

Bilan au 31.12.94

Caisse	192,20	29.867,30	Transitoires
CCP	12.493,50	70.000,--	Fonds de réserve
Banque	139.086,45	71.909,85	Capital
Ajapi-Prêt	20.000,--		
Mobilier	1,--		
Participations	4,--		
Totaux	<u>171.777,15</u>	<u>171.777,15</u>	

3.3. Modification de la fortune

	Fr.
• Fortune au début de l'exercice	163.885,80
• Fortune à la fin de l'exercice	141.909,85
Diminution de la fortune	<u>21.975,95</u>

3.4. Contributions professionnelles en 1994

Le décompte des contributions professionnelles se présente comme suit pour l'année 1994 :

<u>Contributions</u>	<u>Budget 1994</u> Fr.	<u>Comptes 1994</u> Fr.
Contrib. des producteurs de lait (0,12 et 0,16 ct par kg de lait)	103.000,--	103.516,25
Contrib. des non-producteurs de lait (fr./Ha, resp. fr/UGB)	10.000,--	10.441,--
Contributions totales	113.000,--	113.957,25

Répartition

Union suisse des paysans	51.750,--	51.750,--
Sociétés d'agriculture (quatre)	15.000,--	15.000,--
Sociétés de paysannes	10.000,--	10.000,--
Chambre d'agriculture (solde figurant dans les comptes)	36.250,--	37.207,25
Répartition totale	<u>113.000,--</u>	<u>113.957,25</u>

3.5. Fonds de solidarité - exercice 1994

	<u>Doit Fr.</u>	<u>Avoir Fr.</u>
Bilan d'entrée au 1.1.1994	91.139,65	
Dotation 1994 par la FPAS Brougg	20.764,45	
Intérêts bruts	4.735,80	
Contrib. au Service de dépannage agric.		15.000,--
Impôt anticipé et frais bancaires		2.164,--
Bilan de sortie au 31.12.94		99.475,90
Balance	<u>116.639,90</u>	<u>116.639,90</u>

3.6. Rapport de vérification

Les soussignés ont procédé au secrétariat de la Chambre jurassienne d'agriculture à la vérification des comptes de l'organisation pour l'année 1994. Ils ont effectué un contrôle par sondage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement.

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de Fr. 21.975,95 dû essentiellement au moindre rapport des centrales (réduction des indemnités et petite récolte de colza). Ce déficit est absorbé par le fonds de réserve pour Fr. 20.000,- (solde Fr. 70.000,-) et par une diminution de capital de Fr. 1.975,95 (solde Fr. 71.909,85). Au 31.12.1994, la fortune se monte à Fr. 141.909,85.

Les soussignés ont également contrôlé le Fonds de solidarité, dont le solde actif se monte à Fr. 99.475,90 au 31.12.1994.

La Commission de vérification remercie sincèrement MM. Blaise Oriet et Jacques Maître ainsi que Mme Christiane Girardin pour leur disponibilité et pour leur bon travail. Elle recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1994 de la Chambre jurassienne d'agriculture et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courfaivre, le 30 janvier 1995.

Les vérificateurs :

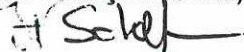
Dominique Baupe



Bernard Seeger



Jean-François Schaffner



Bernard Varrin



4. PROGRAMME D'ACTIVITE 1995

Pour 1995, le programme d'activité de la Chambre jurassienne d'agriculture comporte notamment les questions suivantes:

3 x "oui" le 12 mars : la CJA organisera la campagne dans le Jura en faveur des trois objets du paquet agricole soumis au peuple le 12 mars 1995.

Fiscalité : dans ce domaine sensible, nous défendrons avec détermination le droit des agriculteurs à une taxation équitable; nous prônerons aussi une certaine souplesse pour la transition de l'ancien au nouveau système de taxation.

Production intégrée : la gérance de l'AJAPI par le secrétariat constitue un défi, car les moyens sont restreints. Il s'agira d'assumer efficacement ce mandat.

Assurances : la nouvelle loi sur l'assurance-maladie impliquera la suppression des contrats collectifs. La mise à disposition des assurés d'une caisse maladie professionnelle (Agrisano) permettra de préserver une partie des avantages du contrat collectif.

Informatique : les modifications prévues dans la gestion des Centrales comme celles relatives à Agrisano et la gérance de l'AJAPI impliquent l'équipement de notre secrétariat en informatique.

Politique agricole fédérale : suivre les développements nombreux et complexes prévus (nouveaux régimes de marché, projet agriculture 2002, répartition du contingent supplémentaire de betteraves, etc.).

Politique agricole cantonale : contribuer à la mise en oeuvre des décrets sur le développement rural et sur l'élevage; économie laitière, labels, diversification, conférence de coordination, etc.

Représentation et défense professionnelle : participer activement à la réorganisation de l'USP et de la FSASR; défendre les intérêts et les points de vue jurassiens dans ces instances.

Divers : commémorer simplement mais dignement le 20e anniversaire de la CJA. Participer au brunch à la ferme du 1er août. Instaurer des contacts avec nos collègues du Jura bernois dans le cadre du dialogue interjurassien. Pour le reste, la CJA suivra l'actualité et prendra toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne.

1975 - 1995

20 ans au service de l'agriculture jurassienne

En ce début d'année 1995, la Chambre jurassienne d'agriculture fête son 20e anniversaire. Dans les dix pages qui suivent, nous évoquons brièvement les événements principaux de cette période, notamment ceux concernant l'agriculture et le Jura.

Cette rétrospective très concentrée permet de mesurer l'impressionnante force de l'évolution, que l'on ne perçoit pas toujours dans la vie quotidienne. Sur le plan mondial, on est passé de la fin de la guerre du Vietnam à la disparition de l'URSS, avec la chute du communisme en Europe centrale, la réunification allemande, l'approfondissement et l'élargissement de la Communauté européenne.

Cette période fut également très agitée dans le Jura, puisque l'on part de la division et des affrontements post-plébiscitaires à l'accord Berne-Jura instituant l'assemblée interjurassienne, avec l'entrée en souveraineté cantonale, dans l'intervalle. On peut aussi mentionner la concrétisation de la Transjurane.

Epoque mouvementée aussi pour l'agriculture. Seule la météo marque une certaine continuité, mais c'est peut-être justement parce qu'elle est naturellement aléatoire. La politique agricole mise laborieusement en place après la guerre est de plus en plus contestée, surtout depuis 1985. Utilisant les instruments de la démocratie directe à tort et à travers, les grands distributeurs notamment exercent une pression intéressée et souvent démagogique. Hormis l'orientation générale de la politique agricole, quelques grands dossiers et thèmes ont marqué cette période, tels que le contingentement laitier, le Gatt, l'intégration européenne, l'écologie, la fiscalité, les paiements directs.

La vie n'a pas de cesse. Ces prochaines années seront sans doute particulièrement cruciales pour notre secteur. Avec d'autres bonnes volontés, la Chambre d'agriculture poursuivra sa noble mission au service de l'agriculture jurassienne.



1975

Le 24 janvier 1975, fondation à Delémont de la Chambre d'agriculture du Jura sous l'égide de la Commission agricole de l'ADIJ. Les études ont débuté en 1972 et l'on espérait réunir l'agriculture des sept districts, mais dans le climat des plébiscites, les organisations du Jura méridional se sont distancées du projet. La création de la CAJ est décidée à l'unanimité moins quelques abstentions. Henri Cuttat est nommé président et Blaise Oriet secrétaire.

Fin de la guerre du Vietnam.

L'année agricole est médiocre. Récession économique. Les prix du bétail sont sous pression. Hausse du prix du lait de 2 ct à 75 ct/kg. Votation de la loi sur l'importation et l'exportation des produits agricoles transformés.

Installation de la Chambre d'agriculture; contacts avec la direction de l'agriculture du Canton de Berne, avec le mouvement des Militants (politique foncière), avec la commission agricole du RJ (politique agricole). Création de quatre commissions (cotisations, affaires sociales, production animale, aménagement du territoire).

1976

Année agricole moyenne; sécheresse mémorable; des indemnités sont allouées.

Election de l'assemblée constituante jurassienne. Discussion du projet de Constitution cantonale.

Difficultés sur les marchés agricoles : le départ de nombreux étrangers a réduit la demande. Il y a trop de lait et trop de viande. On commence à parler du contingentement laitier.

Etude des structures de l'économie laitière jurassienne par une commission ad hoc. Information pour diffuser la Terre romande dans le Jura. Première étude de tracé pour la Transjurane.

Opposition au projet de Sassey et au projet Juroil à Alle. Rejet de la loi sur l'aménagement du territoire (la CAJ recommandait le rejet). Défense de la propriété foncière rurale.

Elargissement du comité: + deux dames et deux représentants de l'UPS. Le budget de la CAJ est de Fr. 35.000,--



1977

Année agricole médiocre. Météo défavorable; stagnation des prix; manque à gagner important.

Le 20 mars, vote de la Constitution jurassienne; la CAJ recommande un appui franc et massif. Etude des structures administratives du futur canton : la CAJ plaide pour le rattachement de l'agriculture et des forêts au département de l'économie publique.

Publication du 5e rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture. Introduction du contingentement laitier en plaine (par arrêté urgent). Débat sur la réglementation des importations de fourrages (lancement d'une initiative par l'Ucpl). La CAJ combat le projet de surfaces indicatives pour la culture des champs, recommande le rejet de la TVA et soutient le référendum contre l'heure d'été.

La Vallée de Delémont est incluse dans la zone intermédiaire pour la culture des céréales. Démarches pour inclure également l'Ajoie. Adhésion à la Fondation pour le musée rural. Jubilé de l'Ecole cantonale d'agriculture.

La Terre romande est généralisée dans le Jura. Le prix de l'abonnement est à Fr. 28.-

1978

Année agricole moyenne.

Entrée officielle du Canton du Jura dans la Confédération.

Votation sur l'arrêté laitier : le futur canton est le seul "canton" à le refuser. Rejet de l'heure d'été en votation populaire. L'Ucpl dépose son initiative sur la réglementation des fourrages importés.

Nombreuses démarches relatives au contingentement laitier : la division fédérale de l'agriculture reconnaît que le Jura est un cas particulier.

Nombreuses séances consacrées à l'étude de l'économie laitière (avec le bureau de la Constituante), aux structures administratives cantonales et à l'organisation des marchés de bétail. Problèmes agricoles transfrontaliers (Territoire de Belfort).

Fin de la 1ère législature de la CAJ. Le président Cuttat en dresse un bilan favorable : la Chambre d'agriculture s'est imposée comme le représentant autorisé de l'agriculture jurassienne. Elle peut déjà faire valoir des acquis appréciables.



1979

Bonne année agricole.

Entrée en souveraineté cantonale. L'administration cantonale devient l'interlocuteur privilégié de la Chambre d'agriculture.

Restructuration importante: Luc Fleury succède à Henri Cuttat à la présidence; le secrétariat devient permanent et se voit confier la gérance des centrales des blés et des oléagineux. Assemblée extraordinaire en août, au cours de laquelle André Renfer est désigné comme secrétaire général.

Epizootie IBR-IPV. Le contingentement laitier et les structures de l'économie laitière occupent toujours le devant de la scène. Etude pour la généralisation des allocations familiales. Le cap des mille abonnés à la Terre romande est atteint.

Après de multiples séances, les travaux de la commission pour l'organisation des marchés du bétail débouchent sur la constitution de la coopérative Juranico, le 7.12.1979.

1980

Année agricole médiocre (météo défavorable, prix sous pression).

1980 - 1983 : récession économique.

Dès le début de l'année, André Renfer succède à Blaise Oriet au secrétariat. Le secrétariat est installé à Courfaivre. Entrée en activité de Juranico, gérée par André Renfer, puis par Etienne Babey dès le 1.6.80.

Opposition à l'extension du contingentement laitier aux zones de montagne. Débat sur les prix différenciés. Etudes relatives au projet Transjurane.

La CAJ publie le rapport "Jura : la coopération au défi", qui allait susciter un débat couvrant toute la décennie des années quatre-vingt.

Adhésion de la CAJ à l'Union suisse des paysans.



1981

Année agricole médiocre; manque à gagner important.

Renouvellement du comité. Dès le 1.10.81, B. Oriet remplace A. Renfer au secrétariat, tout en poursuivant ses études à Genève.

Nombreuses démarches relatives au contingentement laitier : rapport de la CAJ "La montagne face au contingentement", présentation des conclusions au conseiller fédéral F. Honegger et à la Division de l'agriculture, avec l'appui du Gouvernement jurassien.

Diverses démarches pour augmenter notre contingent de betteraves sucrières et pour obtenir l'inclusion de l'Ajoie en zone intermédiaire.

Constitution d'un groupe d'étude pour la définition d'une politique agricole cantonale, présidé par Bernard Beuret. Etude du tracé de la Transjurane. Discussion du rapport "la coopération au défi".

1982

Année agricole moyenne. Augmentation du prix du lait de 5ct à 87 ct.

Infestation sans précédent par les campagnols.

Opposition au contingentement laitier en montagne; manifestation à La Chaux-de-Fonds.

La CAJ soutient le projet Transjurane, largement accepté par le peuple en mars 1982. La Chambre d'agriculture revendique un programme exceptionnel d'améliorations foncières lié au projet autoroutier.

Certaines démarches portent leurs fruits : le contingent de betteraves passe de 28 Ha en 1978 à 163 Ha en 1983; le contingent de colza passe à 485 hectares pour 1982; l'Ajoie est intégrée à la nouvelle zone intermédiaire élargie pour la culture des céréales.

Participation active à l'étude sur la politique agricole cantonale. Début de l'étude "Jura Carna".



1983

Année agricole moyenne à bonne. Conditions climatiques très contrastées.

Retrait de l'initiative de l'Ucpl sur la réglementation des fourrages importés. Lancement de l'initiative VKMB-Denner dite "en faveur des petits paysans".

Adaptation des statuts de la CAJ.

Constitution d'une commission cantonale de la fiscalité agricole. Ce thème devient l'un des dossier permanents de la Chambre d'agriculture.

Dépôt du volumineux rapport sur la politique agricole cantonale (qui sera "tiroirisé").

Principaux sujets d'actualité : contingentement laitier, fiscalité, assurances, remaniements parcellaires, Jura Carna.

1984

Bonne année agricole. Reprise économique.

Publication du 6e rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture, qui tresse des lauriers à la politique poursuivie jusqu'ici, tout en attirant l'attention sur quelques points faibles (meilleure prise en compte du marché et de l'environnement).

Débat sur le dépérissement des forêts.

Changement à la présidence de la CAJ. Jean Paupe remplace Luc Fleury. Renforcement du secrétariat par l'engagement de Jacques Maître. Reprise du secteur "assurances".

L'étude de l'Institut d'économie rurale du Poly sur l'économie laitière, commanditée par le Canton, marque l'enterrement de ce dossier.

On parle pour la première fois d'un projet visant à prolonger la voie CJ de Glovelier à Delémont.

Programme de remaniements parcellaires intégraux dans les huit communes concernées par la 1ère étape de la Transjurane. Forte proportion de blé germé, notamment dans la vallée de Delémont.



1985

Année agricole moyenne. Météo difficile. Prix du bétail sous pression.

Gorbatchev accède au pouvoir en URSS.

Recrudescence des critiques à l'égard de la politique agricole. Excédents agricoles mondiaux. Mi-gros lance le référendum contre le nouvel arrêté sucrier. Adoption de la loi sur la bail à ferme. Projet de nouvel arrêté laitier. Entrée en vigueur de la LPP obligatoire (solutions d'assurances globales dans l'agriculture).

Les deux premiers présidents de la CAJ sont nommés membres d'honneur. Blaise Oriet termine ses études à Genève (licence en lettres).

Dépôt du projet général de la 1ère étape TJ (Porrentruy-Delémont). La Chambre d'agriculture juge le nombre de jonctions excessif et s'oppose à diverses routes de contournement. Débat sur la route à 3 ou à 4 pistes.

Renaissance de la Coopérative agricole du Clos-du-Doubs; restructuration à la SAFM et à l'association agricole de Porrentruy; difficultés de Jura Carna; étude pour l'implantation d'une fromagerie aux Franches - Montagnes.

1986

Année agricole moyenne. La météo est contrastée, mais moins orageuse que celle de la politique agricole.

L'année est marquée par le rejet de l'arrêté sucrier le 28 septembre (accepté dans le Jura), après une campagne acharnée et deux manifestations. Cet épisode signale un tournant dans la politique agricole; dans son rapport annuel, la CAJ fustige les attaques des "marchands du temple".

Un autre événement passe relativement inaperçu : l'initiation du cycle de l'Uruguay, dans le cadre du Gatt (Uruguay-Round).

Augmentation du prix du lait de 5 ct, mais réduction linéaire des contingents. Polémique autour du projet de révision de l'arrêté laitier.

Dans la résolution, l'assemblée de la CAJ s'oppose fermement au projet de prolongement de la voie CJ. Débat sur la valorisation des boues d'épuration par l'agriculture. Faillite de Jura Carna. Introduction d'un nouveau mode de perception des contributions professionnelles.



1987

Année agricole médiocre. Conditions climatiques difficiles.

Ebranlée par le rejet de l'arrêté sucrier, l'agriculture se livre à un examen de conscience. Le productivisme est peu à peu remis en question. Face aux difficultés rencontrées par le projet de nouvel arrêté laitier, prorogation de l'AEL 77 pour deux ans.

Changements de personnes à la tête du DFEP (Delamuraz), de l'USP (Ehrler), de l'UCPL (Lüthi), de la Terre romande (Quartier).

Luc Fleury est nommé président de la MIBA. La représentation jurassienne est renforcée au conseil d'administration du VLG. Fritz Minder représente le Jura au comité de la nouvelle Fédération suisse des producteurs de céréales.

Décision de rénover Courtemelon. Vaste programme de remaniements parcellaires en cours. Elaboration de la loi sur le développement rural. Controverses à propos du projet CJ et d'un projet de golf aux Bois. Construction d'un nouveau centre collecteur à Porrentruy.

1988

Bonne année agricole : bons rendements, bons prix. Hausse du prix du lait de 5 ct à 102 ct.

Large débat sur le Gatt : bras de fer CE/USA.

Débat sur les paiements directs : la CAJ est réticente et leur préfère de justes prix pour les produits. Institution des contributions aux détenteurs d'animaux (1ère mouture des PD). Droit foncier rural. Rejet de l'initiative "Ville-campagne".

La CAJ décide de lancer une initiative populaire contre le projet CJ. Vives critiques à l'assemblée contre l'augmentation intempestive des normes fiscales. Rapport de la FSASR "La politique agricole suisse sous la loupe romande".

Nouveau centre agricole à Saignelégier. Création du vignoble de Buix. Installation pour les engrais en vrac à Alle. Etude pour une nouvelle centrale de triage SSJ. Discussions pour rendre le centre VLG de Delémont plus autonome.



1989

Très bonne année agricole : temps propice, bons rendements, bons prix.

Événements marquants en Europe : chute du mur de Berlin, chute du communisme en Europe centrale.

Poursuite du débat sur le Gatt. Projet d'espace économique européen (EEE) devant permettre aux pays de l'AELE (dont la Suisse) de participer au marché unique européen.

Faible rejet de l'initiative VKMB-Denner après une campagne très dure (le Jura rejette l'initiative par 71,4 % des votants). Lancement de l'initiative des paysans, qui recueille 260.000 signatures, dont 5.600 dans le Jura. Gros excédents céréaliers. Introduction de la retenue sur le prix du blé et réduction des primes de cultures.

La CAJ se dote de nouveaux statuts et devient la Chambre jurassienne d'agriculture (CJA). Le Parlement adopte la loi sur le développement rural et la nouvelle loi sur les améliorations foncières.

Transfert des assurances globales à la Fondation suisse. Nouvelle étude sur la généralisation des allocations familiales. Nouvelles installations de fabrication des fourrages à Delémont. Bernard Odiet préside la Fédération suisse d'élevage chevalin.

1990

Année moyenne pour les rendements, médiocre pour le revenu (mauvais prix pour le bétail, baisse du prix des céréales, hausse des taux d'intérêt; mais hausse du prix du lait de 5 ct à 107 ct).

Réunification allemande. Début de la récession économique.

Année marquée par la lutte contre le Gatt (manifestations) et par le débat européen. Rejet de l'arrêté sur la viticulture (combattu par les grands distributeurs). Débat sur les paiements directs.

Remplacement de MM. Cuttat et Annaheim par MM. Beuret et Quenet. P. Donis a succédé à B. Beuret.

Le projet CJ et les problèmes fiscaux sont toujours sur la sellette.

Organisation de séminaires par la CJA et par la MIBA.



ORGANES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Commission de vérification des comptes

MM. Jean-François Schaffner, agriculteur, Bourrignon; Marc Arn, agro-ing., Le Noirmont; Dominique Paupe, agriculteur, Epiqueure; Bernard Seeger, gérant, Develier; Bernard Varrin, fondé de pouvoir, Alle.

Commission transfrontalière

MM. Fritz Stegmann, Boncourt, **président**; Jacques Maître, **secrétaire**, Robert Frund, Courgenay (Communauté de Travail du Jura); Eric Amez-Droz, Basse-court; Maurice Chalmey, Alle; Jean Chêne, Damvant; Roger Gury, Beurnevésin; Roland Hügli, Miécourt; Gilbert Thiévent, Soubey; Joseph Vallat, Bure.

Délégués jurassiens

Union Suisse des Paysans : au **comité directeur**, M. Blaise Oriet, Delémont; au **grand comité**, MM. Jean Chêne, Damvant et Blaise Oriet. **Onze** délégués de la CJA représentent l'organisation à l'**assemblée des délégués**.

Au comité de la Fédération des Sociétés d'Agriculture de la Suisse Romande : MM. Jean-François Roth, Ministre DE, Courtételle et Claude Ackermann, Bourrignon.

Au comité du Groupement suisse pour la population de montagne : M. Henri Cuttat, Rossemaison.

Au comité de l'AGRI : M. Claude Ackermann, Bourrignon

Adresse du secrétariat administratif

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Case postale 100

2853 COURFAIVRE

Tél : 066 / 56 71 44 - Téléfax : 066 / 56 78 71



3 x "oui" le 12 mars 95

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

- 5 Sociétés régionales d'agriculture
- 6 Associations de dames paysannes
- 60 Sociétés de laiterie
- 8 Coopératives (associations) agricoles
- 3 Centres collecteurs de céréales
- 9 Organisations de l'élevage chevalin
- 5 Fédérations de l'élevage bovin
- 42 Syndicats d'élevage bovin
- 10 Syndicats d'élevage du menu bétail
- 3 Groupements d'aviculture
- 2 Sociétés régionales d'apiculture
- Association cunicole d'Ajoie
- Association des fermiers JB + JU + NE
- Assoc. des groupes d'études en agric. et en économie familiale
- Association des jeunes éleveurs francs-montagnards
- Association des jeunes éleveurs de la race tachetée rouge
- Association des planteurs de tabac d'Ajoie
- Assoc. des propriétaires de forêts de Delémont et environs
- ASETA, section jurassienne
- Association des sociétés de cavalerie du Jura
- AJAB, Association jurassienne pour l'agriculture biologique
- COPAMAC, Coopérative d'achat de matériel de construction
- CUMAB, Coopérative d'utilisation de matériel betteravier
- Fédération d'apiculture du Jura
- Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen
- Fête des paysans jurassiens
- Groupement des maîtres agriculteurs du Jura
- JURANICO, Coopérative agricole pour l'écoulement des animaux
- Service de dépannage agricole du Jura
- Société des anciens élèves de l'IAJ de Courtemelon
- Société cantonale d'horticulture
- Société jurassienne des propriétaires de silos
- Société jurassienne de testage par insémination
- Société des vétérinaires jurassiens
- SSJ, Société des sélectionneurs jurassiens
- SUCRACHARGE, Coopérative de chargement des betteraves
- Syndicat paysan des Franches-Montagnes
- Union des moulins du Jura
- Union des producteurs suisses, section Jura